



## Pension enfant majeur

-----  
Par Fredc

Bonjour, j ai 2 enfants pour lesquels je paie une pension alimentaire. Or mes enfants sont majeurs et j ignore s ils sont dans la vie active ou toujours en étude ( je ne les vois )quelles démarches puis-je faire pour connaître leur situation ?  
Merci

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Que prévoit le jugement ?  
Seul un nouveau jugement peut vous autoriser à stopper le versement de la pension pour vos enfants.

-----  
Par kang74

Bonjour

Première chose à faire , mettre en demeure le ou les beneficiaires de justifier des situations des enfants par mail, puis par LRAR .

-----  
Par Fredc

Merci de vos retours  
Je ne veux pas spécialement arrêter la pension juste connaître leur situation et que ma pension reste justifiée.

-----  
Par yapasdequoi

Si le jugement n'impose pas de justificatif, vous n'avez pas le moyen de l'obtenir sauf à saisir le tribunal.